CHAPITRE 2

LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA PSYCHOMÉCANIQUE DU LANGAGE

Étant donné que nous avons adopté comme cadre d'analyse la théorie conçue et élaborée par Gustave Guillaume, à savoir la psychomécanique du langage, il convient d'en rappeler ici les principes directeurs. De plus, comme l'objet de notre recherche est le verbe coréen, il nous est apparu nécessaire de passer en revue les principes d'analyse généraux du système verbal que propose la psychomécanique du langage.

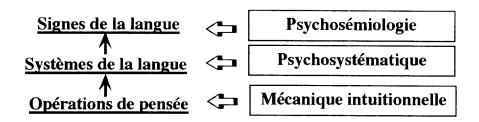
Après avoir fait une brève présentation de la psychomécanique du langage, nous présenterons les principaux postulats qui constituent les fondements même de cette théorie linguistique. Nous prendrons ensuite en compte la notion de système et les conditions préalables à l'acte de langage, qui rendent possible la transition du plan puissanciel où siège la langue au plan effectif où se situe le discours. Enfin, il sera question des principes d'analyse généraux du système verbal que propose la psychomécanique du langage. Seront présentées quatre catégories grammaticales du verbe: la voix, l'aspect, le mode et le temps.

2.0 La psychomécanique du langage

La psychomécanique du langage est la théorie linguistique conçue et élaborée par Gustave Guillaume. Guillaume (1973b: 256) précise l'objet de cette science du langage en disant qu'il recouvre «l'ensemble des opérations profondes créatrices des actes de

représentation de la langue et de la puissance humaine de penser». Les psychomécanismes qui concernent cette science du langage sont strictement ceux qui interviennent au sein du langage. Ils sont peu nombreux et relativement simples.

En psychomécanique du langage, on compte principalement les trois domaines d'étude suivants: la mécanique intuitionnelle, la psychosystématique et la psychosémiologie. La mécanique intuitionnelle s'intéresse pour l'essentiel à l'ensemble des opérations de pensée intervenant dans la création des systèmes de la langue. La psychosystématique a pour objet les systèmes mêmes dont la langue se recompose, tandis que la psychosémiologie vise l'étude des signes², qui n'ont d'autre raison d'être que d'extérioriser le signifié actualisé pendant l'acte de langage. Entre les objets de ces trois domaines s'établit une chaîne de causation, qui se résume comme suit:



Ces trois entités ont trait à l'activité de la pensée, et la pensée est mesurée non pas par la hauteur mais par la profondeur. En effet, on dira en général une méditation profonde ou une foi profonde, mais non pas «une haute méditation» ni «une haute foi». Autrement dit, en matière de pensée, le conditionnant se situe en dessous du conditionné. Ainsi, il ne serait pas excessif de dire que, sans opération de pensée, il n'y aurait pas de système de langue ni, par voie de conséquence, le besoin de signes linguistiques. Car, comme Guillaume le fait remarquer dans sa Leçon du 8 décembre 1955, les signes linguistiques n'existent que dans le seul but d'extérioriser le signifié³. Du côté de la psychosystématique, règne un ordre systématique régi par la loi de cohérence. À l'encontre de cette cohérence systématique, sur le plan sémiologique, règne la loi de

¹ Voir à ce sujet Guillaume (1973b: .273-274).

² En psychomécanique du langage, l'équation «Signifiant = Signifié + Signe» est substituée à l'équation «Signe = Signifiant + Signifié», proposée par Saussure. Pour plus de détails à ce sujet, voir Valin (1964: 7).

³ Nous constatons aussi dans Guillaume (1971a: 259): «Le besoin du signifiant est postérieur à la production du psychisme à signifier.» Le terme signifiant ci-dessus doit être compris dans le sens de signe. C'est un cas qui appelle une mise en garde lors de la lecture des ouvrages de Guillaume. L'auteur a posé approximativement en 1948 son équation: «Signifiant = Signifié + Signe». On voit toutefois qu'après cette année, Guillaume emploie encore parfois le terme signifiant à la place du terme signe.

suffisance expressive, le but ultime des signes étant de réussir à exprimer les signifiés actualisés au cours de l'acte de langage. En bref, la psychosystématique du langage, qui concerne essentiellement notre étude, est un domaine d'étude qui a pour but de reconstituer les systèmes de la langue, lesquels sont régis par la loi de cohérence.

Avant de clore cette section, il nous est apparu nécessaire de comparer la vision du langage proposée par Guillaume à celle proposée par Saussure, afin d'éviter toute confusion autant terminologique que théorique. À la différence de Saussure, pour qui la langue est *un système*, Guillaume (1973b: 176) propose que la langue est *un système de systèmes*: «La langue est un vaste système composé de plusieurs sous-systèmes sous des rapports de dépendance systématique qui font de leur assemblage un tout.»

De plus, il révise la formule de Saussure portant sur le phénomène du langage:

Langage = Langue + Parole.

Guillaume modifie cette formule, jugée inadéquate⁴, de la manière suivante:



Cette façon de représenter schématiquement le phénomène du langage présente plusieurs avantages par rapport à celle présentée par Saussure. D'abord, dans la formule proposée par Saussure, l'utilisation des signes d'égalité et d'addition donne l'impression que le langage n'est que la simple addition de ses deux composants; dans la formule proposée par Guillaume, le signe d'intégrale est lui-même déjà assez révélateur pour exprimer le caractère intégrateur du langage à l'égard de la langue et du discours. De plus, dans la formule proposée par Saussure, la langue et le discours sont placés au même niveau, alors que celle proposée par Guillaume rend plus explicite le rapport de causation entre eux en plaçant la langue, le conditionnant, au-dessous du discours, le conditionné.

⁴ Guillaume (1974: 68) justifie cette modification dans les termes suivants: «Le terme de langage, dans notre terminologie, est un terme tout à fait général, intégrant à l'endroit de tout ce qui a trait à la pensée rendue par signes et aux signes chargés de la rendre. Le terme de langue (...) est, au contraire, un terme réservé aux seuls moyens d'expression dont le sujet pensant, même silencieux, a, de par leur institution en lui (plus ou moins différemment systématisée selon les idiomes, les époques et l'état de civilisation) la disposition permanente. Universellement, le terme de langage totalise le fait de langue (...) et le fait de discours, consistant en actes d'expression menant aux pensées rendues en discours, généralement sous forme de phrases.»

2.1 Les principaux postulats de la psychomécanique du langage

Dans les quatre sections suivantes, nous présenterons les principaux postulats sur lesquels se fonde la psychomécanique du langage. Nous mettrons d'abord en évidence l'opposition de la langue et du discours. Nous mettrons ensuite en lumière la notion de temps opératif, temps nécessaire à toute activité de langage. Puis, les principaux rapports sous lesquels s'opposent la représentation et l'expression seront examinés. Enfin, nous verrons en quoi s'opposent l'état du signifié et celui du signe aux plans puissanciel et effectif.

2.1.0 L'opposition de la langue et du discours

Lors d'un acte de langage sont impliqués trois états d'existence du langage: le langage puissanciel que représente la langue et qui totalise en lui tous les moyens de représentation et d'expression capables de rendre tout contenu de pensée; le langage en effection que représente l'acte de langage et qui correspond à l'exploitation momentanée des moyens de représentation et d'expression qu'offre la langue en vue de rendre un contenu de pensée particulier; le langage effectif que représente le discours et qui correspond à un contenu de pensée réellement exprimé sous forme d'une ou de plusieurs phrases. On pourra se rendre compte sans difficulté qu'il existe une chronologie à la fois logique et temporelle entre ces trois états existentiels du langage. Le langage puissanciel précède le langage en effection, qui précède à son tour le langage effectif.

Sous le rapport de condition à conséquence, la langue conditionne l'acte de langage, qui conditionne à son tour le discours, puisque, sans langue, il n'y aurait pas d'expression linguistique observable au niveau du discours. La langue se présente donc en position de condition et le discours, en position de conséquence. L'originalité de la psychomécanique du langage tient en grande partie à ce qu'elle fonde ses recherches sur cette chaîne de causation, c'est-à-dire sur un rapport de condition et de conséquence. Cette manière de voir les choses permet de tenir compte non seulement des faits tombant sous le coup de l'observation directe mais aussi de ceux qui leur sont sous-jacents et qui les conditionnent.

Par ailleurs, la langue vise la représentation du pensable⁵ correspondant à toutes les pensées concevables, alors que le discours ne vise que l'expression d'un contenu de

⁵ Voir à ce propos Guillaume (1973b: 161).

pensée particulier dans une situation discursive bien déterminée. Pour être ainsi en situation de permettre l'expression de toutes les pensées, la langue doit prévoir toutes les expressions qui peuvent être engendrées dans de multiples situations discursives. De plus, afin de pouvoir assumer toutes les éventualités, la langue doit être déjà construite ou instituée en pensée, bien avant que le discours, le non-institué, demande de faire appel aux moyens de la langue. Autrement dit, la langue doit être à tout moment à la disposition du discours. De ce fait, la langue est omniprésente, permanente et toujours à la portée du locuteur, même lorsqu'aucune demande du discours ne se présente. Par contre, le discours n'existe que lorsque le besoin de l'expression s'impose et il disparaît aussitôt que ce besoin est satisfait.

Du point de vue diachronique, la langue est le résultat d'une construction historique et continue, menée sur une longue période de temps. En revanche, le discours est le résultat d'une production plus ou moins achevée dans le présent, il est éphémère. Enfin, la langue est l'ouvrage diachronique d'une collectivité humaine, tandis que le discours n'est que la production d'un individu. De plus, la langue est un ouvrage inconscient parce que personne ne garde aucun souvenir de sa construction. Par contre, le discours est un ouvrage conscient parce que le locuteur produit consciemment les unités de discours que sont les phrases.

2.1.1 Le temps opératif

La notion de temps opératif, souvent rappelée sous l'aphorisme de Guillaume: «Il faut du temps pour penser comme il faut du temps pour marcher», apparaît pour la première fois dans son ouvrage *Temps et Verbe*, publié en 1929. Guillaume (1929: 8) l'a conçue d'abord pour analyser la formation de *l'image-temps*, c'est-à-dire de la *chronogénèse*:

Pour être une opération mentale extrêmement brève, la formation de l'image-temps dans l'esprit n'en demande pas moins un temps, très court sans doute, mais non pas infiniment court, et par conséquent réel. (note en bas de page: La pensée en action de langage exige réellement du temps.)

Après une application systématique de ce principe à différentes catégories de la langue, notamment à l'article, l'auteur le pose comme étant l'un des postulats les plus importants de la psychomécanique du langage.

Valin (1986: 29) fait cependant remarquer que la notion de temps opératif, depuis sa première apparition en 1929, n'est pas toujours l'objet, même chez Guillaume, d'un usage univoque, bien qu'elle soit appliquée constamment. Pour préparer des voies de solution à ce problème aussi grave que délicat, il a fallu à Guillaume une quarantaine d'années de travaux et de réflexion. En effet, ses efforts pour préparer une étape nécessaire à la transition du plan puissanciel où siège la langue au plan effectif où demeure le discours, plans posés déjà en 19196, portent fruit en 1960 à peine quelques semaines avant sa mort⁷. Nous citons notamment sa Leçon du 7 janvier 1960, où Guillaume introduit nettement la notion d'effection et déclare enfin la nécessité de la considérer comme étape intercalaire dans la transition du langage puissanciel au langage effectif8:

Une question va nous occuper maintenant, celle de la relation du puissanciel et de l'effectif. Sous sa forme la moins élucidée, elle est en figure:

puissanciel / effectif

et sous une forme plus élucidée:

puissanciel / effection / effectif

La formule fait ressortir la nécessité, pour passer du puissanciel à l'effectif, d'outrepasser l'effection.

Grâce à cette insertion de l'effection au sein du phénomène du langage, Guillaume aurait pu lever l'ambiguïté de la notion de temps opératif⁹. C'est à ce moment critique que l'auteur nous a quittés. Il a régné alors une confusion fâcheuse chez certains psychomécaniciens quant à l'usage du terme temps opératif, qui n'a été dissipée qu'avec les éclaircissements de Valin 10.

De plus, dans le texte cité plus haut, on peut constater que le puissanciel correspond à la langue; l'effection, à l'acte de langage; le discours, à l'effectif. Notons en

⁶ Cette année-là, Guillaume a présenté Le problème de l'article et sa solution dans la langue française comme mémoire pour l'obtention du diplôme de l'École pratique des Hautes Études. Voir Guillaume

⁷ La date de son décès est le 4 février 1960.

⁸ Selon Valin (1985: 97), Guillaume s'est aperçu de la nécessité de cette étape qu'est l'effection bien avant cette année-là mais il ne l'a pas considérée comme étape nécessaire entre le puissanciel et le discours. En effet, c'est en 1954 que dans un essai inédit et inachevé, intitulé Prolégomènes, Guillaume décrit clairement cette notion.

⁹ À ce propos, Valin (1986: 29-30) remarque aussi : «Car (...) ce n'est pas seulement la notion de temps opératif qui est, dans les écrits de Guillaume entachée d'ambiguïté, mais aussi (...) celle de discours, celui-ci devant, selon les contextes, être conçu tantôt comme du discours opérativement saisi en cours d'élaboration (...) tantôt comme du discours résultativement perçu comme ayant déjà produit son effet.»

¹⁰ Voir à ce propos Valin (1986: 30-31).

outre que ce qui existe en dehors de l'effection, notamment dans l'effectif où il n'y a que des résultats, n'a pas d'opérativité. Guillaume (1973: 20) explicite d'ailleurs ce caractère résultatif du discours dans les termes suivants: «Je dis toujours, de par ma conception même des choses, acte de langage et jamais acte de langue ou acte de discours». Par conséquent, l'effection est le seul lieu où l'on puisse concevoir cette opérativité en cours. Par exemple, dans les langues indo-européennes, l'unité de puissance est le mot et l'unité d'effet, la phrasc¹¹. Pour construire la phrase, il faut préalablement engendrer l'unité de puissance qu'est le mot¹², puisque la phrase se construit par l'assemblage des unités de puissance que sont les mots. Il va de soi qu'il faut du temps — du temps opératif — pour toutes ces activités de langage d'ordre différent.

2.1.2 La représentation et l'expression

Pour qu'il y ait langage humain, instrument d'expression incomparablement puissant par rapport à d'autres tels le geste, le morse ou la note musicale, l'esprit humain doit représenter ce qu'il vise à exprimer la qu'il s'agisse de quelque chose de réel ou d'imaginaire, d'intérieur ou d'extérieur, en faisant appel à la langue, parce que tout ce qui relève de notre expérience ne peut être directement exprimé. En d'autres termes, le vécu expérienciel correspond à ce qui est souvent amorphe — l'amour, l'amitié, etc. — et même s'il correspond à un être dont la forme est stable, ce dernier est sujet à une immense diversité. Prenons un exemple concret d'un être dont la forme est relativement stable. Soit l'espèce canine. Il a existé, existe actuellement et existera encore un grand nombre de chiens, chacun ayant ses caractéristiques propres: race, couleur, force ou faiblesse, état sain ou maladif, poids, etc. Or, si l'on était condamné à désigner directement tous ces chiens, il faudrait autant de mots qu'il y a de chiens, puisqu'ils sont différents les uns des autres. Dans ce cas, l'Homme aurait à passer toute sa vie à les dénommer, et n'aurait pas le temps de faire autre chose. Heureusement, il peut les désigner par le mot *chien*, malgré leur diversité. La question se pose d'emblée de savoir comment il se fait qu'un simple mot

¹¹ Voir à ce propos Guillaume (1973b: 154-155) et Guillaume (1973: 20.)

¹² Les mots dont on se sert ne sont pas des êtres de langage emmagasinés dans la langue comme on les trouve dans un dictionnaire. Au contraire, on génère des mots en faisant appel au logiciel de la langue, chaque fois que l'on en a besoin. Guillaume (1973b: 224) met en évidence ce caractère dynamique de la genèse du mot dans les termes suivants: «Tout, en effet, dans la langue est procès. (...) Il n'y a pas de substantif; il y a dans la langue une substantivation plus ou moins tôt interceptée. (...) Il n'y a pas de mot, il y a une genèse extraordinairement compliquée du mot, une lexigénèse.»

¹³ Guillaume (1973b: 241) explicite cette condition de l'existence du langage humain dans les termes suivants: «Le langage humain n'existe qu'à partir du moment où le vécu expérimental est muté en représentation.»

puisse couvrir cette diversité immense de la réalité. Ce qui rend possible cet acte d'expression, c'est justement la représentation, qui consiste à abstraire l'essence des êtres de la même espèce au point où cette essence peut subsumer tous les êtres en cause. Cette haute capacité d'abstraction, intégrant tous les êtres d'une même espèce, est une condition sine qua non de la représentation de la langue. Ainsi, sans représentation, pas de langue, et, par voie de conséquence, pas de discours. Autrement dit, l'existence du langage humain dépend en grande partie de la représentation.

Or, que représente la langue? Comme nous l'avons déjà entrevu dans l'exemple du chien ci-dessus, elle représente, sous une systématisation intérieure, le pensable, qui n'est pas telle ou telle pensée particulière, mais la possibilité de toute pensée. Car le but de la représentation est de pouvoir tout dire ¹⁴. Contrairement à ce caractère d'universalité de la représentation, l'expression vise à exprimer un être ou une pensée en particulier se trouvant à la fois dans un espace donné, mental ou matériel, et dans un lieu donné du temps. Pour exprimer ainsi linguistiquement quelque chose de particulier, l'esprit humain est condamné à faire appel aux moyens de représentation que propose la langue. L'expression se trouve donc en position de conditionné, puisqu'elle n'exploite que les possibilités que permet la représentation en tant que conditionnant ¹⁵.

2.1.3 L'état du signifié et du signe aux plans puissanciel et effectif

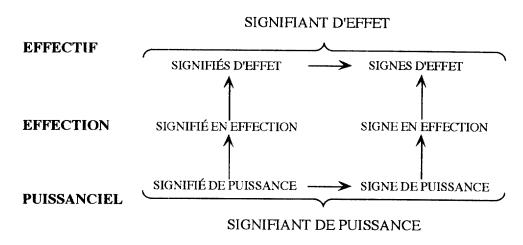
Au cours des observations qui précèdent, nous avons déjà signalé l'existence des trois plans du phénomène du langage: le puissanciel, l'effection et l'effectif. La présente section porte essentiellement sur les principaux rapports qui oppose le plan puissanciel au plan effectif. Ces deux plans n'ont pas les mêmes caractéristiques, autant en ce qui concerne leur qualité que la date de leur définition. Du point de vue synchronique, sur le plan puissanciel, il n'existe que ce qui relève du possible, et seulement du possible, alors que sur le plan effectif, il n'y a que des résultats qui ne durent pas dans le temps. Ainsi, l'état du signifié et celui du signe ne sont pas les mêmes, selon qu'ils se trouvent sur le plan puissanciel ou sur le plan effectif. Selon leur position respective sur les plans puissanciel ou effectif, on les nomme respectivement signifié et signe de puissance, d'une part, et signifié et signe d'effet, d'autre part. Avant d'examiner la variation du signifié et

¹⁴ Guillaume (1973b: 160) précise ce caractère de la représentation dans les termes suivants: «Quant à la représentation, elle se réfère exclusivement au pensable. Elle le divise, le subdivise, l'organise intérieurement, le systématise pour tout dire.»

¹⁵ Voir à ce propos Guillaume (1971: 105).

du signe selon leur position au puissanciel et à l'effectif, il serait utile de voir les principaux rapports sous lesquels s'opposent le signifié et le signe.

Guillaume (Leçon du 23 novembre 1950a) précise que le signe n'a pour raison d'être que d'extérioriser le signifié. En d'autres termes, c'est le signifié qui se cherche un signe pour que celui-ci extériorise celui-là, et non l'inverse¹⁶. En ce sens, il serait permis d'avancer que le signe n'est qu'un moyen d'appel et de rappel du signifié. De là il ressort le principe selon lequel le signifié préexiste au signe. Ce rapport sous lequel s'opposent le signifié et le signe peut se résumer sous forme de la figure suivante ¹⁷, dans laquelle nous tenons compte de leur état d'existence sur les trois plans du langage:



Dans la figure ci-dessus, l'ordre ascendant des paliers est déterminé par les rapports de dépendance entre eux, un niveau inférieur étant la raison d'être du niveau supérieur. De plus, l'élément situé à gauche est la raison d'être de celui à droite.

Par ailleurs, il existe deux espèces de signifié: le signifié lexical et le signifié grammatical ¹⁸. Afin d'en discerner la différence, prenons un exemple:

(1) Le chien a mordu le voleur.

Dans l'exemple (1), le mot français *chien* comporte, d'une part, une signification particulière, souvent appelée *sémantème* ou *lexème*, qui permet de le distinguer de tous les autres noms tels *chat*, *mouton*, *table*, etc. Or, comme le mot *chien* dans l'exemple (1) est

¹⁶ Voir à ce propos Valin (1980: 255).

¹⁷ Nous avons consulté et modifié pour nos besoins la figure de Valin (1954: 42). Voir aussi Guillaume (1984: 247-248).

¹⁸ Notre présentation de ces deux signifiés s'inspire de celle développée par Lowe (1993: 2-16).

déjà actualisé dans une phrase, il exprime un chien bien déterminé. Or, avant d'être intégré dans cette phrase, c'est-à-dire au plan puissanciel, le même mot *chien* était à son état puissanciel, et il pouvait faire référence à tous les chiens, que ce soit l'entière espèce canine comme dans la phrase: *Le chien aboie, le loup hurle* ou que ce soit un chien en particulier comme c'est le cas dans l'exemple (1).

D'autre part, le mot *chien* dans l'exemple (1) comporte en plus de son signifié lexical des signifiés grammaticaux, constitués d'un nombre constant de morphèmes qui s'appliquent à tous les mots appartenant à la partie du discours dénommée *nom*. Le mot *chien* dans l'exemple (1) est notamment au masculin, au singulier et au cas sujet. Bien entendu, il s'agit ici de morphèmes actualisés, c'est-à-dire de ceux qui se trouvent au niveau du discours. Par contre, au plan puissanciel, ces morphèmes se trouvent à leur état puissanciel. Par exemple, le nombre, signifié grammatical du mot en cause, se trouve indéterminé sur le plan puissanciel. C'est seulement au plan effectif qu'il peut être singulier ou pluriel selon ce que veut dire le locuteur. Il en va de même pour les autres morphèmes appartenant à la même partie du discours.

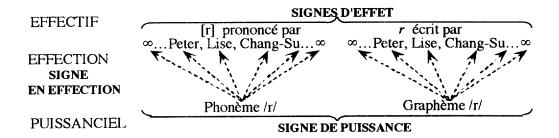
Il convient maintenant d'aborder la variation du signifié et du signe selon leur position dans le puissanciel et l'effectif. Comme nous avons déjà distingué plus haut le signe de puissance et celui d'effet, nous mettrons ici en évidence ce à quoi ils correspondent dans le phénomène du langage. Examinons d'abord un texte de Guillaume (1974: 69-70):

Là où nous disons discours, Ferdinand de Saussure dit souvent parole. Pour nous, la parole est le côté physique et psycho-physique (...). Du côté de la parole, il y a, d'une part, la parole physique effectivement prononcée, avec ses innombrables variations, et d'autre part, la parole psychisée (ou psycho-physique) faite des conditions de parole à partir desquelles s'engage la parole effective. (...) Du côté phonique, en effet, la langue se recompose de conditions de prononciation – c'est-à-dire de représentations conditionnant la prononciation.

Il n'est pas difficile à partir du texte ci-dessus de se rendre compte que la parole psychisée correspond au signe de puissance et que la parole physique effectivement prononcée correspond au signe d'effet. Ou encore, en termes plus courants, elles correspondent respectivement aux phonèmes et aux diverses réalisations phonétiques effectives de ces phonèmes¹⁹. En vue d'illustrer la différence de ces deux états d'existence

¹⁹ Dubois et al. (1973: 372) définit ce terme comme suit: «Le *phonème* est la plus petite unité dépourvue de sens (...). Le caractère phonique du phonème est accidentel. (...). Ces caractéristiques phoniques (...) se

du signe, prenons un exemple. Soit la consonne r en français. Un seul et unique phonème r/r/20 montre en discours des réalisations phoniques différentes innombrables selon la situation discursive: les particularités physiologiques du locuteur, le lieu et le temps où il se trouve, etc. En effet, pour ce même phonème, les phones effectivement prononcées par Peter, Lise, Chang-Su et ainsi de suite, sont plus ou moins différents. De plus, dans le cas d'une même personne, ce même et unique phonème ne se prononce pas de la même manière selon la situation discursive. Il en va de même pour le signe pictural, que nous désignons, faute de mieux, graphème. Soit le graphème r/r/. Comme dans le cas du phonème, ce même et unique graphème s'écrit plus ou moins différemment selon les circonstances évoquées ci-dessus. Nous pouvons résumer ces variations dans la figure ci-dessous:



Du côté du signifié, il en va de même pour la variation entre le signifié de puissance et le signifié d'effet. Un même et unique signifié de puissance subsume tous les signifiés d'effet. Afin de bien voir les choses, reprenons notre exemple du chien ci-dessus. Nous constatons qu'un même et unique signifié de puissance du mot subsume tous les chiens, pratiquement innombrables: l'entière espèce canine comme dans Le chien aboie, le loup hurle; un groupe de chiens dans Le chien de berger est un animal dressé à la garde des troupeaux; les chiens particuliers: ce chien rouge, noir, fort, malade, déjà mort, gros ou petit, etc.

combinent à d'autres traits phoniques qui peuvent varier en fonction du contexte, des conditions d'émission, de la personnalité du locuteur, etc.»

²⁰ On énumère en général, en français, trois allophones du phonème /r/: r bourguignon, r grasseyé et r parisien. Nous considérons ces variantes ou allophones comme appartenant à un cas particulier de la réalisation effective du même et unique phonème /r/ malgré leur degré d'abstraction. Car, en psychomécanique du langage, le signe de puissance pour un phonème est partout et toujours un, non pas plusieurs.

2.2 La notion de système

Depuis la déclaration de Saussure selon laquelle la langue est un système, on ne cesse de parler de systèmes dans la science du langage. Rares sont cependant les linguistes qui ont vraiment cherché à mettre en évidence ce que signifie un système. Il semble que peu de linguistes se soient réellement demandé pourquoi l'esprit humain systématise le langage, c'est-à-dire pourquoi il crée la langue, système de systèmes. À notre connaissance, Guillaume est le premier linguiste qui ait répondu à cette question et qui ait présenté de façon explicite les caractéristiques d'un système linguistique.

En effet, Guillaume précise que l'esprit humain a créé la langue pour se soustraire à la situation inefficace et pénible du langage improvisé, où il faut inventer ou improviser des moyens d'expression, chaque fois que le besoin s'impose. Autrement dit, l'esprit humain prépare à l'avance ses *logiciels*²¹, systèmes de langue pour assurer l'efficacité de ses actes d'expression. En ce sens, le langage humain peut être considéré pour l'esprit humain comme étant un réducteur de cette turbulence mentale qui caractérise l'expérience humaine. Les systèmes de la langue sont des logiciels programmés par l'esprit humain pour surmonter ces difficultés. Cette comparaison du logiciel avec la langue va au-delà de celle proposée par Valin (1986: 35), dont nous tenons à reproduire le texte²²:

Ce que nous savons aujourd'hui de l'informatique et des ordinateurs rend le modèle explicatif que nous venons de proposer éminemment plausible et, en tout cas, lui enlève tout caractère conjectural excessif. La langue apparaît bel et bien partager, dans son rapport au temps, certaines des propriétés les plus banales d'un logiciel quelconque. Comme un logiciel, elle est une somme de séquences opératives (...).

Cette façon de voir la langue permet d'inférer plusieurs propriétés du système linguistique. Tout d'abord, quand on parle de système, on se réfère forcément à un circuit ferme qui englobe au moins deux éléments constitutifs, les deux étant reliés l'un à l'autre selon une certaine loi. Autrement dit, il n'existe aucun système qui n'ait qu'un seul élément constitutif.

Le système linguistique est ensuite partout et toujours englobant ou intégrant à l'égard de ce qu'il systématise et de ce à quoi il s'applique. Aucun de ses éléments constitutifs ne lui échappe, car le propre d'un système est de concevoir la partie en

²¹ Pour une comparaison semblable, voir Valin (1982: 34).

²² L'accentuation en caractère gras est de nous.

fonction de l'ensemble. Dans la partie du discours du nom français, par exemple, il existe divers types de nom qui ont leur propre sens. Le système du nom français intègre pourtant formellement tous les noms sans aucune exception. De diminuer ou d'augmenter le nombre de noms ne modifie guère le mécanisme de fonctionnement du système en cause.

En troisième lieu, le système linguistique est cinétique. Étant créé pour permettre certaines opérations de pensée, il offre la possibilité d'être parcouru et intercepté dans le temps. Intégré dans un système d'ordre cinétique, chaque élément constitutif se définit comme fait de position qui lui permet de se distinguer des autres dans le système en cause. En d'autres termes, deux éléments ne peuvent occuper une même position. Si cela se produisait dans un système à deux éléments, il n'existerait plus de système.

Par ailleurs, cette notion de position au sein du système permet de distinguer nettement la notion de système proposée par Saussure, pour qui le système est un réseau d'oppositions entre ses éléments constitutifs de celle proposée par Guillaume (1989: 153)²³:

Avant d'être un système d'oppositions, selon la définition de Saussure, la langue (...) est un système de positions et de mouvements entre les positions marquées.

En prenant pour exemple le système du verbe français, Guillaume (Leçon du 16 mars 1944b) va plus loin dans cette voie ²⁴:

La langue est un système de **positions** détenant en puissance toutes les **oppositions** dont fera état le langage. C'est en effet dans le langage, c'est-à-dire dans le discours, que se marquent les oppositions de mode et de temps. La langue, elle, ne fait pas encore état de ces oppositions de caractère pragmatique; elle offre seulement à l'esprit l'image, inconsciemment contemplée, d'un système de positions à partir duquel les oppositions rendues sensibles par le discours deviennent possibles. Les oppositions de mode et de temps appartiennent non pas au système verbo-temporel, mais à un jeu de conséquences obtenues à partir des positions que ce système indique.

Comme on peut le constater, la notion de position est pour Guillaume d'une importance particulière; en effet, il aimait appeler sa théorie la *linguistique de position*.

²³ Pour cette substitution de la linguistique de positions à la linguistique d'oppositions, voir Bonnard (1969: 25-26).

²⁴ À ce propos, voir aussi Guillaume (Leçon du 19 janvier 1943).

Enfin, un tel système de positions ordonne forcément ses éléments constitutifs selon une chronologie stricte. Cette chronologie inhérente au système linguistique est en fait une variante imaginaire du temps opératif concret, que Valin (1986: 34) a désigné sous le nom de *temps logiciel* ²⁵:

Ce temps logiciel conçu hors durée est donc le temps que met en cause le langage en son état puissanciel. C'est un temps dont la fonction est purement ordonnatrice et c'est effectivement à son existence en tant qu'imaginaire dans la pensée commune que nous devons la persistance des structures mentales et séquences opératives qui font de la langue l'irremplaçable instrument de concevabilité (...). Ce qui ne signifie aucunement que cette imaginaire du temps opératif ne soit, dans son ordre, une réalité.

Il est clair que le temps logiciel correspond à la chronologie qui régit le système linguistique. Tous les éléments constitutifs relevant d'un système linguistique s'ordonnent au sein du système en cause selon cette chronologie.

2.3 Les conditions immédiates de l'acte de langage

Au cours des considérations qui précèdent, nous avons déjà fait état de l'ordination entre la langue, l'acte de langage, et le discours: la langue précède l'acte de langage, qui précède le discours. Il en ressort que la langue et le discours existent en dehors de l'acte de langage, c'est-à-dire de l'effection. On se rappellera aussi que l'effection est le seul moment où l'on peut percevoir le langage en exercice. Dans les trois sections suivantes, nous examinerons trois conditions exo-linguistiques préalables au déclenchement de l'acte de langage: le locuteur, la visée de discours et la visée phrastique..

2.3.0 Le centre de l'acte de langage: le locuteur

Du côté endo-linguistique, nous avons déjà signalé que l'existence d'un discours suppose un acte de langage, qui suppose à son tour l'existence de la langue. Cela implique forcément une première condition exo-linguistique: l'existence du locuteur de la langue en cause. On peut en inférer sans difficulté l'existence de l'allocutaire et, du même coup, le rapport sous lequel s'opposent la personne parlante et la personne écoutante²⁶. Ce rapport,

²⁵ Nous partageons, sans réserve, cette dénomination avec l'auteur, parce qu'elle lève une fois pour toutes les confusions, même entre psychomécaniciens, provoquées par une référence équivoque au même terme temps opératif.

²⁶ La personne écoutante ne désigne pas seulement l'allocutaire, à savoir le Toi, mais aussi le Moi en position d'allocutaire, notamment dans le dialogue intérieur.

Enfin, un tel système de positions ordonne forcément ses éléments constitutifs selon une chronologie stricte. Cette chronologie inhérente au système linguistique est en fait une variante imaginaire du temps opératif concret, que Valin (1986: 34) a désigné sous le nom de *temps logiciel* ²⁵:

Ce temps logiciel conçu hors durée est donc le temps que met en cause le langage en son état puissanciel. C'est un temps dont la fonction est purement ordonnatrice et c'est effectivement à son existence en tant qu'imaginaire dans la pensée commune que nous devons la persistance des structures mentales et séquences opératives qui font de la langue l'irremplaçable instrument de concevabilité (...). Ce qui ne signifie aucunement que cette imaginaire du temps opératif ne soit, dans son ordre, une réalité.

Il est clair que le temps logiciel correspond à la chronologie qui régit le système linguistique. Tous les éléments constitutifs relevant d'un système linguistique s'ordonnent au sein du système en cause selon cette chronologie.

2.3 Les conditions immédiates de l'acte de langage

Au cours des considérations qui précèdent, nous avons déjà fait état de l'ordination entre la langue, l'acte de langage, et le discours: la langue précède l'acte de langage, qui précède le discours. Il en ressort que la langue et le discours existent en dehors de l'acte de langage, c'est-à-dire de l'effection. On se rappellera aussi que l'effection est le seul moment où l'on peut percevoir le langage en exercice. Dans les trois sections suivantes, nous examinerons trois conditions exo-linguistiques préalables au déclenchement de l'acte de langage: le locuteur, la visée de discours et la visée phrastique..

2.3.0 Le centre de l'acte de langage: le locuteur

Du côté endo-linguistique, nous avons déjà signalé que l'existence d'un discours suppose un acte de langage, qui suppose à son tour l'existence de la langue. Cela implique forcément une première condition exo-linguistique: l'existence du locuteur de la langue en cause. On peut en inférer sans difficulté l'existence de l'allocutaire et, du même coup, le rapport sous lequel s'opposent la personne parlante et la personne écoutante²⁶. Ce rapport,

²⁵ Nous partageons, sans réserve, cette dénomination avec l'auteur, parce qu'elle lève une fois pour toutes les confusions, même entre psychomécaniciens, provoquées par une référence équivoque au même terme temps opératif.

²⁶ La personne écoutante ne désigne pas seulement l'allocutaire, à savoir le Toi, mais aussi le Moi en position d'allocutaire, notamment dans le dialogue intérieur.

important mais moins apparent, est indissolublement lié à l'acte de langage. Guillaume (1987: 196) explique ce rapport dans les termes suivants:

Le rapport personne parlante → personne écoutante porte l'acte de langage, et l'acte de langage n'est, au fond, pas autre chose que ce rapport. Il se confond avec lui, et les deux, inhérents l'un à l'autre, sont inséparables. (...) Autrement dit le rapport lère personne parlante → 2° personne écoutante est un rapport non pas institué en langue, mais improvisé en langage, pendant l'acte de langage, indépendamment du contenu de celui-ci, lequel, pour exister, doit faire appel à la langue, à la langue représentative de l'institué. Or le contenu du langage ne connaissant que la personne de contenu, celle dont il est parlé, l'institué, auquel il fait appel, c'est-à-dire la langue, ne connaîtra aussi que cette personne unique.

Le texte cité comporte trois éléments essentiels, que nous nous proposons d'examiner en détail. D'abord, il existe une ordination bien déterminée entre ces deux personnes ordinales: la personne parlante précède partout et toujours la personne écoutante. La personne parlante doit dire quelque chose, avant même que la personne écoutante puisse écouter ce «quelque chose». Il s'ensuit que le statut du locuteur et celui de l'allocutaire ne sont pas les mêmes lors de l'acte de langage.

Par ailleurs, le rapport du locuteur à l'allocutaire est un rapport unidirectionnel, qui va du locuteur à l'allocutaire et non pas dans le sens inverse, lorsque l'acte de langage est pris en considération. Dans le texte cité ci-dessus, ce sens du rapport entre le locuteur et l'allocutaire est d'ailleurs clairement indiqué par le vecteur dans personne parlante \rightarrow personne écoutante. Sous ce rapport, le locuteur se présente en position à la fois de créateur et d'émetteur, tandis que l'allocutaire est en position à la fois de récepteur et d'interprète. C'est de là que viennent, d'une part, le rapport unidirectionnel du locuteur à l'allocutaire, et d'autre part, le statut secondaire de l'allocutaire par rapport au locuteur.

Enfin, dans tout acte de langage, c'est le locuteur qui construit la phrase ou, si l'on préfère, l'énoncé. En effet, on ne trouvera pas de deuxième personne ni de troisième personne ordinales qui produise un mot ou une phrase, puisque la production de tels êtres ne relève proprement que du locuteur. En d'autres termes, chaque phrase suppose sans exception son auteur, qui a été en position de locuteur lors de la construction de la phrase en question.

Nous pouvons conclure de ce qui précède que le locuteur constitue le centre de l'acte de langage. En ce sens, il est impossible de concevoir un acte de langage en dehors

du locuteur. C'est ce rôle capital du locuteur qui constitue le lieu des fondements de la psychomécanique du langage.

2.3.1 La visée de discours

Nous avons signalé dans la section précédente que c'est dans la pensée du locuteur que le langage se présente comme une réalité vive. Cependant, la seule présence d'un locuteur ne saurait suffire au déclenchement d'un acte de langage; il faut encore que le locuteur ait quelque chose à dire. En psychomécanique du langage, on appelle ce «quelque chose à dire», c'est-à-dire ce que cherche à dire le locuteur, visée de discours²⁷. Cette visée constitue une condition immédiatement nécessaire au déclenchement de tout acte de langage.

Le contenu d'une visée de discours correspond à un complexe impressif, présent momentanément dans la mémoire vive du locuteur. Il représente quelque chose de réel ou d'imaginaire faisant partie de l'expérience du locuteur. Ainsi, le contenu d'une visée de discours est une matière que le locuteur cherche à caractériser linguistiquement en faisant appel aux moyens de représentation et d'expression que lui propose sa langue. À ce titre, la langue constitue le moyen de saisir la somme des contenus de toutes les visées de discours possibles. Nous pouvons conclure de ce qui précède que le contenu d'une visée de discours est l'objet dont le locuteur fait l'analyse linguistique à travers l'acte de langage.

2.3.2 La visée phrastique

Nous sommes arrivé maintenant au moment critique où, sous l'impulsion d'une visée de discours, le locuteur est sur le point de s'engager dans un acte de langage. Or, pour que cette intention d'expression soit linguistiquement traduite, le locuteur doit effectivement faire appel aux moyens, prévus à cette fin, que la langue met à sa disposition. C'est cet appel ou ce recours inconscient aux systèmes du langage puissanciel que l'on appelle en psychomécanique du langage la visée phrastique²⁸.

La visée phrastique, c'est la mise en rapport, dans l'inconscient du locuteur, entre un certain vécu expérienciel conservé en mémoire vive (contenu de la visée de discours) et

²⁷ Voir à ce sujet Guillaume (Leçon du 5 janvier 1956)

²⁸ Notre présentation de la visée phrastique s'inspire de Lowe (1993: 38-44).

le contenu de la langue. C'est à travers cette mise en rapport que va s'opérer la représentation et l'expression linguistiques des divers complexes impressifs présents dans la visée de discours du locuteur.

2.4 Les principes d'analyse généraux du système verbal

Les trois sections qui suivent ont pour but de présenter les principes généraux du système verbal que propose la psychomécanique du langage. Il sera question de quatre catégories grammaticales du verbe: la voix, l'aspect, le mode et le temps. Afin de faciliter notre présentation, nous en traiterons sans tenir compte de leur ordination dans le système en cause, en nous référant au système verbal français.

On notera que les principes qui seront examinés ne s'appliquent pas à toutes les langues. De ce fait, le but de notre présentation est de savoir dans quelle mesure ces principes peuvent s'appliquer au verbe coréen, qui constitue l'objet de notre étude.

2.4.0 Le mode et le temps

Quand on parle du verbe, on se réfère immanquablement au mot *temps*. Or le mot *temps*, lui-même, est susceptible d'évoquer plusieurs images telles une durée plus ou moins longue ou une époque quelconque. On peut toutefois constater sans grande difficulté que les images évoquées sont forcément liées à quelque chose de concret ayant quelque durée.

L'esprit humain, pour exprimer linguistiquement ces durées particulières, doit avant tout se les représenter, parce que, sans représentation préalable, toute expression linguistique du temps est impossible²⁹. De là vient pour Guillaume la nécessité de la spatialisation du temps³⁰.

Spatialiser le temps à travers le langage humain, c'est lui donner les traits de l'espace, c'est-à-dire la dimension: la hauteur, la longueur et la profondeur. Autrement dit, la représentation linguistique du temps nécessite le recours à un moyen spatial, puisque

²⁹ Il existe bien des langues qui ne font pas appel à la représentation linguistique du temps. Voir à ce propos Shen (1988: 11-12).

³⁰ Nous lisons dans Guillaume (1992: 141): «Le temps ne devient évocable qu'à la faveur d'une suffisante spatialisation interne. Quand on évoque le temps, il prend au moins la forme linéaire: c'est déjà la spatialisation.»

le contenu de la langue. C'est à travers cette mise en rapport que va s'opérer la représentation et l'expression linguistiques des divers complexes impressifs présents dans la visée de discours du locuteur.

2.4 Les principes d'analyse généraux du système verbal

Les trois sections qui suivent ont pour but de présenter les principes généraux du système verbal que propose la psychomécanique du langage. Il sera question de quatre catégories grammaticales du verbe: la voix, l'aspect, le mode et le temps. Afin de faciliter notre présentation, nous en traiterons sans tenir compte de leur ordination dans le système en cause, en nous référant au système verbal français.

On notera que les principes qui seront examinés ne s'appliquent pas à toutes les langues. De ce fait, le but de notre présentation est de savoir dans quelle mesure ces principes peuvent s'appliquer au verbe coréen, qui constitue l'objet de notre étude.

2.4.0 Le mode et le temps

Quand on parle du verbe, on se réfère immanquablement au mot *temps*. Or le mot *temps*, lui-même, est susceptible d'évoquer plusieurs images telles une durée plus ou moins longue ou une époque quelconque. On peut toutefois constater sans grande difficulté que les images évoquées sont forcément liées à quelque chose de concret ayant quelque durée.

L'esprit humain, pour exprimer linguistiquement ces durées particulières, doit avant tout se les représenter, parce que, sans représentation préalable, toute expression linguistique du temps est impossible²⁹. De là vient pour Guillaume la nécessité de la spatialisation du temps³⁰.

Spatialiser le temps à travers le langage humain, c'est lui donner les traits de l'espace, c'est-à-dire la dimension: la hauteur, la longueur et la profondeur. Autrement dit, la représentation linguistique du temps nécessite le recours à un moyen spatial, puisque

²⁹ Il existe bien des langues qui ne font pas appel à la représentation linguistique du temps. Voir à ce propos Shen (1988: 11-12).

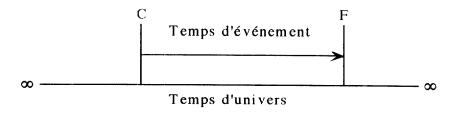
³⁰ Nous lisons dans Guillaume (1992: 141): «Le temps ne devient évocable qu'à la faveur d'une suffisante spatialisation interne. Quand on évoque le temps, il prend au moins la forme linéaire: c'est déjà la spatialisation.»

l'évocation du temps, si élémentaire soit-elle, implique nécessairement une image linéaire, qui est indubitablement une représentation spatiale.

La représentation linguistique du temps implique aussi la mise en rapport entre une durée particulière que l'on perçoit dans la réalité et une durée plus large susceptible de contenir toutes les durées particulières percevables dans la réalité. Or comment peut-on concevoir une durée capable de contenir toutes les durées particulières percevables dans la réalité? C'est ainsi que Guillaume fait face à la nécessité de concevoir deux types de temps: temps d'univers et temps d'événement³¹. Le temps d'univers, temps par définition imaginaire, est la durée la plus généralisée que l'on puisse concevoir, un contenant pour toute durée, quelle que soit son étendue. En tant que temps imaginaire, le temps d'univers correspond à une durée infinie qui n'a ni commencement ni fin. Cette image, qui correspondrait à celle d'un horizon illimité, peut être représentée en figure de la manière qui suit:



Par contre, le temps d'événement correspond à une durée singulière dans une situation bien déterminée, c'est-à-dire à une durée particulière contenue dans la durée la plus générale que représente le temps d'univers. Ainsi, sous le rapport de contenant à contenu, rapport encore spatial, le temps d'univers se présente en position de contenant, dans lequel peuvent se situer, à titre de contenu, toutes les durées d d'événements particuliers. Entre ces deux espèces de temps s'établit une chronologie notionnelle selon laquelle le contenant est posé avant le contenu. Le temps d'univers, représentation de la durée la plus généralisée, se présente à titre de contenant comme un horizon illimité, alors que le temps d'événement correspondant à la représentation d'une durée particulière se développe entre une limite de commencement (C) et une limite de fin (F). Cette image que donne le rapport des deux temps en cause pourrait se représenter en figure de la manière suivante:



³¹ Ces deux termes sont de Valin (1964: 45).

On notera toutefois que la figure précédente ne représente qu'une mise en rapport élémentaire entre le temps d'événement et le temps d'univers. Cette mise en rapport est en réalité beaucoup plus complexe parce que la spatialisation du temps n'est pas statique, mais plutôt dynamique. Ainsi, en psychomécanique du langage, la représentation du temps se définit comme une genèse ou, si l'on préfère, une opération de pensée qui engendre des images plus ou moins développées du temps. Guillaume (1929: 8-10) a nommé ces diverses images du temps, résultats obtenus au cours de cette genèse, *images-temps* et la genèse elle-même, *chronogénèse*.

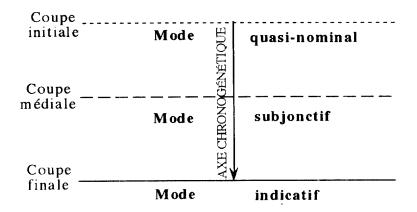
Comment l'esprit obtient-il les images-temps voulues à travers l'opération de chronogénèse? Étant donné qu'il s'agit d'une opération mentale, la chronogénèse doit recourir, pour être opérante, au procédé de son ordre: «l'opération fondamentale pour la construction de la pensée: la saisie de la pensée par elle-même». (Guillaume, 1973b: 270) En d'autres termes, la formation de l'image-temps dans l'esprit n'est concevable que lorsque celui-ci intercepte et suspend plus ou moins tôt ou tard l'opération de chronogénèse. Il est d'ailleurs intéressant de constater que ces diverses interceptions chronogénétiques ou, dans la terminologie guillaumienne, *chronothèses* sont différentes images du temps d'univers, et elles correspondent chacune à l'un des modes d'un système verbal³², ce dont fait état Guillaume (1971a: 88-89) dans les termes suivants:

Le résultat de chaque coupe est une chronothèse montrant par profil ce que la chronogénèse a entièrement édifié en elle. Chaque chronothèse a pour indice de sa position en chronogénèse un mode (...).

Dans le cas du verbe français, par exemple, la pensée opère trois coupes chronogénétiques, qui correspondent à ses trois modes: le mode quasi-nominal, le mode subjonctif et le mode indicatif. En voici une représentation figurative simplifiée³³:

³² Nous lisons également dans Guillaume (1992: 178): «La chronogénèse morphologique est dynamique tant qu'elle se développe au sein d'elle-même en quête d'un point d'arrêt. Le point d'arrêt qu'elle choisit en elle-même détermine le mode.»

³³ La chronogénèse est une opération de pensée qui se développe dans le sens longitudinal. Cependant, dans notre figure, l'axe chronogénétique est placé à la verticale afin d'en rendre la représentation plus aisée.



Avant l'examen interne de cette opération, une remarque s'impose sur la figuration. La figure ci-dessus ne reflète pas fidèlement l'opération de chronogénèse, qui se développe dans un espace à trois dimensions, ce dont fait état Guillaume (Leçon du 12 juin 1947b) dans les termes suivants:

L'image-temps ainsi produite par interception de la chronogénèse est partout et toujours une image plane à deux dimensions: largeur et hauteur. La troisième dimension est celle de la chronogénèse même, celle de son développement longitudinal.

Dans la chronogénèse, chaque mode représente un certain état de définition de l'image-temps. Dans le cas du verbe français, par exemple, lorsqu'on passe du mode quasi-nominal au mode indicatif en traversant le mode médial, la vision de l'image-temps obtenue varie de son état le plus virtuel (ou bien le moins réel: temps *in posse*) à son état le moins virtuel (ou bien le plus réel: temps *in esse*). Chaque mode ouvre donc une possibilité plus ou moins grande selon l'interception chronogénétique, qui conditionne et détermine le contenu du mode concerné, c'est-à-dire des temps grammaticaux ou, dans la terminologie guillaumienne, *chronothèmes* qui peuvent y situer l'image d'une durée. Ainsi, le mode quasi-nominal, initial et le moins développé, comprend trois temps: l'infinitif, le participe présent et le participe passé. Le mode subjonctif, médial, comporte deux temps: le subjonctif présent et le subjonctif imparfait, et le mode indicatif, final et le plus développé, comporte cinq temps: dans l'époque présente, le présent; dans l'époque passée, le passé simple et l'imparfait; dans l'époque future, le futur simple ou futur catégorique et le conditionnel ou futur hypothétique.

Les formes de chaque mode sont regroupées selon certains critères de distribution, comme Lowe (1990b: 3-5) en fait état. Celles du mode quasi-nominal ont en commun les

caractéristiques suivantes. D'abord, elles sont les seules capables d'assumer dans une phrase une fonction nominale (substantivale ou adjectivale). Elles ne portent pas par ailleurs les marques de la personne ordinale. Enfin, elles n'ont pas la capacité de situer une durée dans une époque déterminée. Autrement dit, les formes de ce mode sont indifférentes à la distinction des époques. Les caractéristiques qui précèdent font d'elles les temps grammaticaux les moins développés dans la chronogénèse.

Lorsqu'on atteint le mode subjonctif, on peut remarquer un changement important: les deux formes de ce mode, à savoir le subjonctif présent et le subjonctif imparfait, portent la marque de la personne ordinale. Cependant, de même que celles du mode quasi-nominal, les formes du mode subjonctif ne peuvent situer une durée dans une époque déterminée.

Enfin, ce qui distingue fondamentalement les formes de l'indicatif de celles du subjonctif est sans doute que les formes de l'indicatif sont les seules pouvant situer une durée dans une époque déterminée. Lowe (1990b: 4) résume les critères de distribution des formes du paradigme verbal du français de la manière qui suit³⁴:

	évoque l'image d'une durée	peut assumer une fonction nominale	porte la marque de la personne ordinale	situe une durée dans une époque déterminée
Mode quasi-nominal	+	+	****	
Mode subjonctif	+		+	-
Mode indicatif	+	-	+	+

Telle est la solution adoptée par l'esprit français pour résoudre le problème de la représentation du temps. Il importe toutefois de bien noter que ce n'est qu'une solution particulière qui ne s'applique qu'à cette langue. Le problème posé reste, pour toutes les langues qui ont institué la chronogénèse, le même: la représentation du temps. Mais la solution en diffère d'une langue à l'autre.

³⁴ Nous avons quelque peu modifié la présentation matérielle de ce tableau.

2.4.1 L'aspect

L'aspect constitue l'un des problèmes les plus épineux dans la description du verbe. Guillaume a proposé sa solution dans son ouvrage *Temps et Verbe* et, vu son importance, y est revenu à plusieurs reprises au cours de son enseignement à l'École des Hautes Études. Selon Guillaume (1929: 11), «(...) l'aspect, le mode et le temps représentent une seule et même chose considérée en des moments de sa propre caractérisation.» Il est donc nécessaire de bien distinguer ces trois catégories grammaticales. Le mode, formation de l'image-temps, ayant été déjà suffisamment examiné plus haut, nous nous concentrons ici sur la distinction entre le temps et l'aspect. Guillaume (1984: 47) distingue ces deux catégories verbales dans les termes suivants:

Le verbe est un sémantème qui *implique* et *explique* le temps. Le temps *impliqué* est celui que le verbe emporte avec soi (...). Le temps *expliqué* est autre chose. Ce n'est pas le temps que le verbe retient en soi, mais le temps divisible en moments distincts — passé, présent, futur et leurs interprétations— que le discours lui attribue. Cette distinction du *temps impliqué* et du *temps expliqué* coïncide exactement avec la distinction de l'aspect et du *temps* (...).

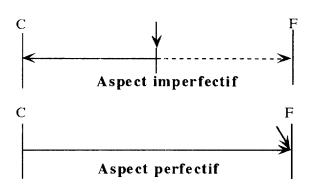
Le texte cité montre que le temps que l'esprit humain perçoit dans son expérience peut être linguistiquement représenté de deux manières différentes: extérieurement et intérieurement. Le temps intériorisé concerne l'aspect et le temps extériorisé, le temps.

Envisagées sous le rapport du temps d'univers et du temps d'événement, ces deux catégories se distinguent plus nettement. L'aspect, qui «implique» le temps, ne concerne que la représentation du temps d'événement correspondant au temps que le verbe retient en lui³⁵. Par contre, le temps grammatical, qui explique le temps, s'occupe de situer le temps d'événement ainsi obtenu dans le temps d'univers.

Le système de l'aspect constitue une opération de pensée qui permet à l'esprit humain de représenter de diverses manières le temps d'événement. Dans son article, intitulé *Les aspects du verbe français*, Valin (1965: 967-975) compare le système de l'aspect du verbe latin avec celui du verbe français. Selon Valin (1965: 969), «(...) l'aspect porte dans le temps d'univers une construction intéressant la durée de

³⁵ À ce propos, Comrie (1976: 5) donne la définition qui suit: «Aspect is not concerned with relating the time of the situation to any other time-point, but rather with the internal temporal constituency of the one situation; one could state the difference as one between situation-internal time (aspect) and situation-external time (tense).»

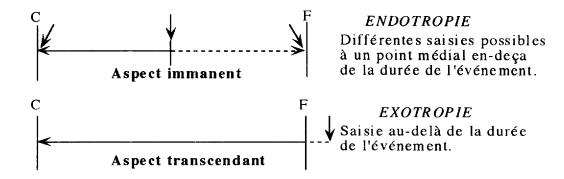
l'événement, durée dont l'aspect évoque les états successifs nécessaires (...).» Les états successifs en cause peuvent correspondre tantôt à l'opposition de «la mérotropie» et de «la plérotropie» tantôt à celle de «l'endotropie» et de «l'exotropie». Dans le premier cas, c'est-à-dire dans celui de l'opposition de la mérotropie et de la plérotropie, l'aspect oppose à l'intérieur de la durée de l'événement les deux points interceptés, qui sont le point médial et le point final. Le point médial, appelé traditionnellement aspect indéterminé ou imperfectif, montre que la durée de l'événement est interceptée à un moment se situant entre sa limite de commencement (C) et celle de sa fin (F). À l'opposé de l'aspect imperfectif, l'aspect perfectif ou déterminé montre que la durée de l'événement est saisie à sa limite de fin (F). Selon Valin, un exemple typique de langue de ce premier cas est le latin. En latin, par exemple, le verbe perficere peut se conjuguer soit à l'imperfectum (perficiebam, perficio, perficiam) soit au perfectum (perfecero, perfeci, perfeceram). L'opposition de ces deux aspects peut être schématisée de la manière qui suit:



Saisie en un point médial entre les limites C et F.

Saisie à la limite de fin F.

Par contre, dans le second cas, c'est-à-dire celui de l'opposition de l'endotropie et de l'exotropie, l'aspect oppose la saisie opérée à l'intérieur de la durée de l'événement à celle opérée au-delà de cette durée. Lorsque la saisie s'opère à un moment se situant entre la limite de commencement de l'événement (C) et sa limite de fin (F), il s'agit de l'aspect immanent. Par contre, dans le cas de l'aspect transcendant, la saisie s'opère au-delà de la limite de fin de la durée de l'événement (F). Un exemple typique de langue de ce second cas est le français. Dans le cas du verbe français, l'opposition de ces deux images peut être représentée en figure de la manière suivante:



Dans la figure ci-dessus, la position des différentes saisies que l'on peut observer dans le cas de l'aspect immanent n'est pas pertinente, puisque l'aspect oppose ici uniquement ce qui est intérieur à la durée de l'événement à ce qui est au-delà de cette durée. Dans le même ordre d'idées, la distance qui sépare dans le cas de l'aspect transcendant la fin de l'événement (F) et la saisie opérée n'est pas non plus pertinente. Autrement dit, pour obtenir l'aspect transcendant, il suffit que la saisie se trouve, si peu que ce soit, au-delà de la durée de l'événement.

Guillaume (1929: 21), quant à lui, explicite l'opposition de ces deux aspects, appelés respectivement aspect tensif (immanent) et aspect extensif (transcendant) dans les termes suivants:

L'aspect tensif, qui comprend [en français] les formes verbales de la première série analytique (verbe de forme simple) éveille dans l'esprit l'image même du verbe dans son déroulement. *Mettre son chapeau*, par exemple, montre le chapeau qui, conduit par la main, va à la tête.

L'aspect extensif, qui comprend les formes verbales de la deuxième série analytique (verbe de forme composée), éveille dans l'esprit non plus le déroulement même de l'image verbale, mais le déroulement d'une «séquelle» de cette image (...). Avoir mis son chapeau, par exemple, n'exprime pas l'idée du chapeau que la main conduit à la tête, contenue dans le verbe mettre, mais l'idée consécutive (idée—séquelle) du chapeau déjà placé sur la tête.

Ainsi, comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous, le système de l'aspect du verbe français fait une nette distinction entre l'aspect immanent et l'aspect transcendant:

Aspect immanent	Aspect transcendant	
Il mange	Il a mangé	
Il mangera	Il aura mangé	
Il mangerait	Il aurait mangé	
Il mangea	Il eut mangé	
Il mangeait	Il avait mangé	

2.4.2 La voix

Selon Guillaume (1984: 127-142), la voix est une catégorie verbale mettant en cause le rapport entre le sujet de la phrase et l'événement exprimé par le verbe. Plus exactement, elle représente la façon dont le sujet de la phrase est vu impliqué dans le type d'événement évoqué par le verbe. En tant que système, la voix doit prévoir toutes les possibilités que présente ce rapport.

Dans le cas du verbe français, le système de la voix prévoit les trois possibilités suivantes. D'abord, le sujet mène totalement l'événement exprimé par le verbe. À l'opposé, par la suite, il est totalement mené par l'événement signifié par le verbe. Une situation se présente enfin entre ces deux extrêmes, où le sujet conduit l'événement et, en même temps, il est conduit par l'événement. Ces trois possibilités qu'offre la voix du verbe français correspondent respectivement à la voix active, à la voix passive et la voix moyenne (ou mixte).

La voix active est celle que l'on peut observer dans *Pierre mange une pomme*. Dans ce cas, le sujet *Pierre*, lui-même, mène l'événement *manger*. La voix passive s'observe dans la phrase *Pierre est battu par Paul*: le sujet *Pierre* se trouve totalement en position de passivité et est totalement conduit par l'événement *battre*. La voix moyenne correspond à celle qui s'observe dans la phrase *Pierre se déplace*: le sujet *Pierre* est considéré à la fois comme sujet agissant et comme sujet agi. Ainsi, la voix moyenne peut se définir comme une synthèse de la voix active et de la voix passive.

Conclusion

Dans ce chapitre, après avoir fait une brève présentation de la psychomécanique du langage, nous avons exposé les principaux postulats qui constituent les fondements mêmes de cette théorie linguistique. Les postulats retenus sont les suivants: l'opposition de la langue et du discours; le temps opératif servant de support dans toute activité de langage; la représentation et l'expression; l'état du signifié et du signe aux plans puissanciel et effectif. Nous avons ensuite exposé la notion de système et les conditions immédiates à l'acte de langage, qui rendent possible la transition du plan puissanciel où siège la langue au plan effectif où demeure le discours. Enfin, il a été question des principes d'analyse généraux du système verbal que propose la psychomécanique du langage. Après avoir présenté la spatialisation du temps, nous avons passé en revue la chronogénèse qu'a institué le système verbal français ainsi que le contenu de cette représentation du temps. Du même coup, le mode et le temps ont été pris en considération. L'intérêt de cette présentation a consisté à voir notamment ce qu'il y a derrière le paradigme du verbe français. À la différence du mode et du temps, l'aspect est une catégorie qui ne concerne que la représentation du temps d'événement. La voix, quant à elle, représente la façon dont le sujet de la phrase est vu impliqué dans le type d'événement évoqué par le verbe.

Comme on l'a pu déjà constater au cours du présent chapitre, la psychomécanique du langage se distingue sur plusieurs points des autres branches de la science du langage. Elle postule trois états d'existence du langage correspondant au langage puissanciel, au langage en effection et au langage effectif. En plus de ces trois plans du langage, elle demande au chercheur de penser sans cesse en termes de temps opératif, temps nécessaire à toute activité de langage. Évidemment, penser toujours en termes de temps opératif suppose qu'on considère le langage comme un être non pas statique, mais dynamique. Appliqué au système verbal, ce caractère dynamique devient plus évident lorsqu'on songe à la chronogénèse, formation de l'image-temps.

Fondé sur ce cadre théorique dynamique, nous procéderons dans le chapitre suivant à identifier les éléments formateurs qui entrent dans la composition du verbe coréen. On notera encore une fois que les principes généraux concernant le verbe ne s'appliquent qu'aux langues qui ont une chronogénèse nettement instituée dans le verbe, c'est-à-dire aux langues qui possèdent le «verbe» tel qu'on l'entend en psychomécanique du langage.